

Petits conseils préventifs pour le mois de Mars

- ▶ ▶ ▶ Vous possédez sûrement des produits potentiellement dangereux présentant des risques pour votre sécurité et pouvant dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer ou même exploser.

En savoir davantage..

Chaque année, près de 12 000 enfants de moins de 5 ans sont traités pour des accidents avec des produits domestiques.

Bien que l'eau de javel soit la plus grande responsable des blessures occasionnées, on note également plusieurs accidents avec les nettoyants pour les drains, l'ammoniaque, les détergents à lave-vaisselle et à lessive, les produits chimiques des piscines, les produits pour la cuvette, les nettoyants abrasifs, les déodorisants et les nettoyants à usage général.



Les liquides inflammables et combustibles

Ces liquides constituent des dangers importants si vous n'y faites pas attention.

Leurs vapeurs s'enflamment facilement, brûlent vivement et peuvent provoquer une explosion.

Ils dégagent du monoxyde de carbone (CO) s'il y a une mauvaise combustion. Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et sans saveur, mais toxique et dangereux pour la santé.

Un liquide dégage des vapeurs inflammables à une température ambiante inférieure à 37.8 degrés celsius.

Voici une liste des liquides inflammables les plus communs:

- ◆ Essence,
- ◆ Acétone,
- ◆ Alcool,
- ◆ Essence à briquet,
- ◆ Naphta,
- ◆ Liquide à fondue,
- ◆ Certaines colles.

Voici une liste des liquides combustibles les plus communs:

- ◆ Kérosène,
- ◆ Huile à chauffage,
- ◆ Peinture à l'huile,
- ◆ Diluant,
- ◆ Huile à lampe.



Service régional de sécurité incendie
MRC de La Matanie
158, rue Soucy (3^e étage)
Matane (Québec) G4W 2E3
Téléphone: (418) 562-6734

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

SOYEZ PARTICULIEREMENT PRUDENTS
AVEC LES PRODUITS COMPORTANT CES SYMBOLES

	NOCIF <i>Xi : ça irrite</i> <i>Xn : ça empoisonne</i>	Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux. Utiliser des gants et rincer en cas de projection. Ne pas avaler et éviter de respirer ce produit.
	INFLAMMABLE <i>ça flambe facilement</i>	Utiliser ce produit loin d'une flamme. Eviter aussi les étincelles à proximité.
	CORROSIF <i>ça ronge</i>	Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux. Utiliser des gants et rincer en cas de projection.
	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT <i>ça pollue</i>	Eviter de jeter ce produit n'importe où. Se débarrasser des emballages vides uniquement dans les endroits prévus à cet effet.
	TOXIQUE <i>T : ça intoxique gravement</i>	Attention ! Produit à utiliser avec de grandes précautions et avec les moyens de protection mentionnés.

Après avoir utilisé ce type de produit

Jetez dans un contenant à l'épreuve du feu les journaux, les linges, les débris végétaux ou toute autre matière imbibée de produits domestiques facilement inflammables comme les carburants, les solvants à peinture ou l'alcool à friction.

Ne jetez pas les contenants vides dans le feu; recyclez-les ou jetez-les dans les endroits prévus à cet effet.

Évitez de percer, de découper ou de souder le contenant d'un produit, même s'il est vide.

Ne versez jamais les produits domestiques dangereux dans les tuyaux de drainage de votre maison. Ils peuvent accumuler une charge d'électricité statique capable de créer une étincelle.

Évitez de fumer lors de la manipulation des liquides inflammables ou combustibles.



Entreposage sécuritaire des liquides inflammables ou combustibles

Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants et dans des endroits propres et secs comme un garage ou un cabanon, mais pas sur un balcon, ni près d'une fenêtre ou d'une issue.

- Conformez-vous aux consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette.
- Évitez de les entreposer avec les produits ménagers.
- Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette. Ne les transvidez pas. L'essence doit être conservée dans un bidon étiqueté, hermétique, conçu à cet effet.
- Respectez les normes d'entreposage du *Code national de prévention des incendies du Canada, 1995* :

dans un logement : maximum de 15 litres de liquides combustibles et inflammables, MAIS n'incluant pas plus de 5 litres de liquides inflammables (essence, alcool, etc.);

dans un garage ou dans un cabanon : maximum de 50 litres de liquides combustibles et inflammables, MAIS n'incluant pas plus de 30 litres de liquides inflammables.

Autres règles de prudence concernant les produits domestiques dangereux

- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites. S'il y a fuite, aérer l'endroit et, si elle est importante, avisez votre service municipal de sécurité incendie.
- Installez un [avertisseur de monoxyde de carbone](#) si vous utilisez un appareil fonctionnant avec un combustible tel que bois, mazout, essence, diesel, gaz naturel ou propane. Suivez les recommandations du fabricant pour l'installation de l'avertisseur.
- Ayez un extincteur portatif de type ABC pour éteindre un début d'incendie causé par un de ces produits. N'éteignez jamais avec de l'eau.
- N'utilisez jamais de liquides inflammables ou combustibles pour allumer un feu de camp ou un barbecue au charbon de bois.
- Arrêtez tous les moteurs à essence avant de remplir le réservoir. Effectuez cette opération à l'extérieur.
- N'utilisez jamais un téléphone cellulaire ou sans fil près d'un liquide inflammable ou combustible.

